

www.moov.tg

moovpacks

Avez-vous vu les derniers packs ?

Nos packs, accessibles de 4 500 F à 95 000 F, sont disponibles dans nos agences et points de vente.



groupe **etisalat**

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

REFORMES

LE JEU GAGNANT DE FAURE GNASSINGBE



P.3

L'opposition face à ses responsabilités

POLITIQUE

P.2

Pascal BODJONA est désormais dans l'opposition!

ECONOMIE

P.7

Une journée de l'intelligence économique au Togo pour sensibiliser les différents acteurs du monde politique et socio-économique

GRANDE ENQUÊTE

Avortement:

PP.8,9

Entre interdiction et pratiques clandestines, enquête et révélations sur un sujet tabou mais de grande ampleur

CULTURE

P.14

Interview : AMRON, le Black Boy

« Les gens me trouveraient beaucoup trop ambitieux. Mais je pense qu'il faut vivre en ayant beaucoup d'ambitions. »

Le Vrai,
L'Original



VLISCO
SINCE 1846

Editorial

Infos N°0113 | du 25 Juin au 09 Juillet 2014

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

L'INQUIETANT DELIRE DU CST !

A quelques jours des manifestations annoncées par le Collectif Sauvons le Togo (CST) pour se tenir les 24, 25 et 26 juin prochains afin de « réclamer des réformes constitutionnelles et institutionnelles », ses leaders ont choisi de verser dans la surenchère verbale, avec un discours hautement belliqueux et un vocabulaire volontairement guerrier. « Armes » a été ainsi le 20 juin dernier, le principal mot au centre de leurs propos, dans des postures surréalistes et anachroniques.

Si Edem ATANTSI de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) se désolé presque de ne pas disposer d'armes, mais promet « d'aller à la guerre » s'il en trouvait parce qu'il a « trop souffert dans ce pays et n'a pas envie que ses enfants soient laissés dans la souffrance », sa position trouve écho auprès de Me Zeus AJAVON qui sait quant à lui, là où se procurer ces armes. Notamment « à Bangui où les kalachnikovs se négocient à 30 dollars ». Il ne s'en achètera pourtant pas car, déclare-t-il in petto, les armes dont il a besoin est le peuple souverain. Pour mieux faire passer le message du non recours aux armes par sa simple volonté (entendez : je le pourrai si je le voulais), il prétendra avoir confié au président nigérian Goodluck JONATHAN son opposition à la solution militaire.

Pourtant, le mal est là et s'installe de façon sournoise et insidieuse. Toutes ces sorties radicalisées et ces références à l'option armée, parce que répétitives, ne peuvent plus être considérées comme des dérapages isolés. Car même s'ils l'évoquent pour ensuite l'écarter, la question d'une lutte armée construit désormais le discours de quelques uns des leaders du CST ; le journaliste (sic !) Pedro AMOUZOU assurant même que le Collectif dispose « suffisamment d'argent » pour.

Il y a quelques mois, le président de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) avait suscité émoi et indignation y compris dans son propre camp, menaçant lors d'un de ses meetings, le pays d'une situation à la centrafricaine si les réformes qu'il proposait n'étaient pas opérées. C'est dire donc que quelque part, une frange de l'opposition, agissant à visage découvert, caresse le doux et inquietant rêve d'un conflit armé au Togo, comme solution aux difficultés politiques. Ce qui, évidemment, n'est ni acceptable ni tolérable.

D'abord, si le recours aux armes était une option politique, ça se saurait. Les exemples sont légions aujourd'hui qui démontrent que c'est une voie sans issue qui n'apporte que recul économique, désolation et destruction du tissu social. Les Ivoiriens donneraient tout pour rejouer le film de leur histoire récente; comme les Centrafricains ou les Sud-Soudanais, pour ne citer qu'eux.

Ensuite, le processus démocratique togolais a été émaillé de tentatives de renversement du régime par les armes, qui se sont toutes soldées par un échec aux conséquences gravissimes aussi bien pour la cause prétendument défendue que pour un certain nombre de compatriotes.

Enfin et surtout, le Togo n'est plus ce pays fermé, paria de la communauté internationale et épinglé systématiquement pour déficit démocratique. Au moment où certains rêvent de kalachnikovs ou de FAMAS, leurs propres amis sont en train de débattre d'un projet de lois comprenant des réformes majeures et symboliques comme la limitation du mandat présidentiel. Il ne saurait donc être question, au moment où le pays trace sa voie, de laisser prospérer de tels discours destinés à semer la psychose pour masquer un déficit abyssal de projet politique doublé d'une incapacité mobilisatrice chronique. Ce dont le Togo a besoin n'est certainement pas des seigneurs de guerre mais sans aucun doute, des faiseurs de paix.

Pascal BODJONA est désormais dans l'opposition! ✎ Ayi d'ALMEIDA

L'ancien ministre de l'Administration Territoriale, monsieur Pascal BODJONA a choisi de militer désormais dans l'opposition politique. C'est l'essentiel du message qu'il faut retenir de sa conférence de presse, organisée à l'hôtel EDA OBA ce 23 juin, et à laquelle plus de deux cent (200) journalistes ont accouru.

Pas vraiment besoin d'être un fin analyste politique pour comprendre que la sortie le 23 juin de monsieur BODJONA avait essentiellement une motivation mea culpa pour tout « repentini » du pouvoir de toute époque et de toute contrée fut également de sortie ; l'ancien ministre demandant pardon à « tous ceux qui auraient été blessés par ses actions passées » ; n'oubliant pas au passage la promesse d'un comportement plus exemplaire.

louant par ici les vertus du dialogue, dénonçant par là le projet de loi constitutionnelle introduite par le gouvernement. Le classique politique, quoique, pour la forme, il s'était fait entourer de ses avocats. L'ancien directeur de cabinet du Président de la République, qui a gardé jusque-là un mutisme autour de la question, laissant se développer rumeurs et spéculations, a révélé qu'il s'inscrivait pour l'avenir dans l'opposition. Mettant ainsi fin à plusieurs années dans le parti au pouvoir, un engagement de jeunesse qui lui aurait permis d'accéder à des fonctions prestigieuses et valu tous les honneurs.

Pour justifier cette volte-face, le natif de Koumèa emprunte une métaphore : « lorsque vous êtes chassé de votre maison avec au départ des gourdins et que désormais vous avez la certitude que ce sont des flèches empoisonnées qui vont être utilisées contre vous, vous n'avez qu'un seul choix : avoir une hutte ou s'abriter sous le toit de quelqu'un. » Aura-t-il sa propre « hutte » ou rejoindra-t-il l'une des chapelles existantes ? On n'en saura rien. Tout juste concèdera-t-il que l'opposition est plurielle.

Alléguant d'une énergie débordante, c'est un BODJONA, bourré de certitude et sûr de son fait, qui lance comme un défi : « Qu'il soit clair pour tout le monde que comme on ne peut refuser à un menuisier de scier le bois, personne, je dis bien personne, y compris les aberrations judiciaires, ne sauront empêcher mon accès à la scène politique. » « Je vous le dis solennellement : je serai présent dans le débat publique » a-t-il martelé. Et du débat, il ne s'en prive pas d'y participer en prenant position sur les questions d'actualité,

LES MASQUES TOMBENT ?

Longtemps accusé de faire le jeu de l'opposition et de jouer contre son propre camp pour assouvir des ambitions cachées, ce qui lui aurait d'ailleurs valu en partie ses déboires actuels, Pascal BODJONA donne sans doute aujourd'hui du grain à moudre à ses détracteurs. Même s'il explique son revirement par le rejet dont il est l'objet de ses désormais ex-amis et par ce qu'il considère comme du harcèlement judiciaire par des « juges véreux », il peinera à convaincre que ses liaisons « dangereuses et suspectes » pour reprendre les mots d'un de ses anciens collaborateurs, sont nées après sa disgrâce. Suspecté d'être un soutien actif du Collectif Sauvons le Togo (CST), l'inspirateur de la création de SOS Journalistes En Danger, l'instigateur de la fuite de l'ex président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme après la publication du fameux rapport sur la torture alléguée par les condamnés dans l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat, le concepteur et financier de l'Appel des Patriotes, l'homme qui souffla à l'oreille d'Abass KABOUA, il avait d'autres moyens de faire mentir tous ces soupçons, sans doute un



Pascal BODJONA

peu exagérés, que la posture qu'il a choisie d'adopter dorénavant.

« Désormais, les masques sont tombés et Pascal a choisi d'opérer à visage découvert pour continuer ce qu'il réalisait clandestinement. Il est donc devenu un adversaire politique et nous le combattons donc à ce titre » confie un cadre du parti au pouvoir. Cette position résume la majorité des réactions que nous avons recueillies qui ne considèrent pas pour la plupart comme une réelle surprise, le nouveau positionnement politique de celui qui était surnommé affectueusement par la presse, « le ministre grand format ».

UN PRESIDENTIABLE?

Connu pour être un ambitieux, le nouvel opposant qui a goûté à tous les honneurs de la République, ne pourra pas se contenter durôle de seconds couteaux au sein de l'opposition. Comme il en est coutumier, monsieur BODJONA va rapidement vouloir s'imposer et imposer ses idées, par la séduction mais pas seulement, le cas échéant. « Il ne se voit et ne se verra pas en un autre numéro que le 1 » croit savoir un de ses familiers. Qui ajoute que cela lui a déjà valu des problèmes. Ainsi, à l'instar des Dahuku PERE et de Kodjo AGBEYOME, il se positionnerait rapidement en présidentiable, essayant même d'être le candidat unique de l'opposition. Mais le risque d'un destin à ces deux personnalités est réel puisqu'ils n'ont jamais su réunir l'opposition sur leur nom. Pire, ces anciens ministres de

Gnassingbé Eyadéma ont toujours connu des réserves de la part de leurs nouveaux amis sur la sincérité de leur engagement.

De fait, la proximité de monsieur BODJONA avec une grande partie de la presse et la sympathie dont il y jouit ne devrait pas la lui faire confondre ni avec une aura, ni avec une adhésion populaire. Ce serait une mauvaise lecture politique que de croire qu'une bonne presse suffit pour recueillir un nombre important de suffrages. L'exemple de la surmédiation et de l'exploitation outrancière de la presse dans l'affaire d'escroquerie qui a fini par être contre productive et surtout, n'a pas empêché un séjour carcéral, est là pour démontrer que le pouvoir des médias est très limité ; ou en tout cas en deça de celui que certains veulent le voir jouer.

Aussi, à moins d'un tremblement de terre politique auquel les acteurs publics ne nous ont pas habitués, il est peu probable que monsieur BODJONA, décrit par un membre du bureau national de l'ANC comme « un opportuniste qui trahit les siens non pas par illumination du Saint Esprit mais parce que tombé en disgrâce » se retrouve à la tête d'une opposition unie, dans une démarche collective. Or c'est la condition sine qua non pour qu'il trace son sillon et s'impose sur l'échiquier. A défaut, il ne sera qu'un opposant de plus, excellent dans la dénonciation et les invectives, sans véritablement exister encore moins peser sur les choses.

REFORMES :

✎ Ayi d'ALMEIDA

Le jeu gagnant de Faure GNASSINGBE L'opposition face à ses responsabilités

Dans un projet de loi signé le 16 juin dernier par le chef du Gouvernement Séléagodzi Ahoomey-Zunu et transmis à l'Assemblée Nationale, le pouvoir togolais propose une série de réformes constitutionnelles, confirmant ainsi la volonté et l'engagement réformateurs du Président de la République Faure Gnassingbé. La plus emblématique des propositions reste bien évidemment le verrou du mandat présidentiel.

Comme il l'avait indiqué dans sa lettre réponse au leader de l'opposition Jean-Pierre FABRE et lors de leur rencontre au Palais de la Présidence, le Chef de l'Etat Faure GNASSINGBE a remis au centre du débat public et des questions de réforme, la représentation nationale.

En effet, pour monsieur GNASSINGBE, l'Assemblée nationale est le lieu par excellence où s'expriment toutes les sensibilités, issues du suffrage universel et de l'onction populaires. C'est donc l'endroit le mieux indiqué pour connaître des réformes dont le pays a besoin d'autant plus que, avait-il alors indiqué, notre pays a la chance d'avoir un Parlement multicolore, composé des grands courants politiques et issu d'un scrutin libre et transparent.

Cette position légaliste et respectueuse des institutions n'est pas une surprise, venant de celui qui est justement le garant de ces institutions. Car pour une démocratie réelle et apaisée, il est important de faire fonctionner les institutions et de les éprouver. Au-delà de cette explication juridique, c'est aussi une lecture politique qu'il faut faire de la saisine de l'Assemblée nationale. En prenant l'initiative des réformes, Faure GNASSINGBE se met au cœur du jeu politique dont il imprime ainsi le rythme. Il bat en brèche les accusations l'épinglant comme un réfractaire aux réformes. Il coupe aussi l'herbe sous le pied de Jean-Pierre FABRE qui aurait glosé et capitalisé sur le fait d'avoir déclenché l'ouverture d'un dialogue qui aurait abouti aux réformes.

Faisant d'une pierre deux coups, il met l'opposition devant ses responsabilités. Après avoir réclamé à cor et à cri des réformes, peut-elle aujourd'hui s'abstenir, quelque soient les arguments développés, de voter le projet proposé à l'Assemblée nationale, au risque sinon d'être

dans une posture paradoxale. Alors que dans plusieurs pays, c'est le reflux notamment sur la question de la limitation du mandat présidentiel, le Chef de l'Etat togolais se pose également en exemple. Si ces réformes aboutissaient, avec le soutien d'une majorité qualifiée, ce serait sans nul doute et pour l'histoire, à mettre au crédit de monsieur GNASSINGBE.

POLEMIQUE :

Alors que beaucoup pensaient que le projet de révisions constitutionnelle allait détendre le climat politique, c'est au contraire à des tensions qu'on assiste ; malgré le contenu du projet considéré malgré tout par les observateurs comme des avancées. Au nombre des critiques, il y a celle sur la forme. En effet, l'opposition relève que le projet tel que présenté au Parlement méconnaît les dispositions de l'article 144 de la Constitution qui dispose que : « l'initiative de la révision constitutionnelle appartient concurremment au Président de la République et à un cinquième (1/5) au moins des députés composant l'Assemblée nationale. Leur argumentaire tient au fait que ce fut le Premier Ministre qui ait saisi l'Assemblée nationale du projet. Selon une source gouvernementale, l'article précité doit être lu avec certains autres, notamment l'article 89 qui dispose que les projets de loi sont délibérés en conseil des ministres.

Elle en tire la conclusion que même initiative du Président de la République, le projet de loi de révision est délibéré en Conseil des Ministres et le Chef de gouvernement in fine, n'a fait que transmettre au Parlement une initiative présidentielle discutée en Conseil des Ministres. Au surplus relève-t-il, c'est à celui dont les prérogatives auraient été usurpées de s'en plaindre. Avant d'ajouter : « nos amis vont-ils rejeter une de

leur plus vieille revendication, à savoir la limitation du mandat présidentiel, sous prétexte que la forme n'a pas été respectée ? Je demande à voir. »

LA REVISION :

Les députés devront plancher sur l'adoption des nouveaux articles 52, 59, 62, 79, 100 et 101 de la Constitution de 1992 révisée en Décembre 2002.

Aux termes du projet de loi, le nouvel article 52 fait élire les députés au suffrage universel direct et secret pour cinq (5) ans. Ils sont rééligibles. Chaque député est le représentant de la Nation tout entière. Tout mandat impératif est nul.

Il précise que les élections ont lieu dans les trente (30) jours précédant l'expiration du mandat des députés. L'Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième mardi qui suit la date de proclamation officielle des résultats.

Tout membre des forces armées ou de sécurité publique, qui désire être candidat aux fonctions de députés, doit, au préalable, donner sa démission des forces armées ou de sécurité publique. Dans ce cas, l'intéressé pourra prétendre au bénéfice des droits acquis conformément aux statuts de son corps. Une loi organique fixe le nombre des députés, leurs indemnités, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants. Une loi organique détermine le statut des anciens députés.

Le Sénat est composé de trois quart (3/4) de personnalités élues par les représentants des collectivités territoriales et d'un quart (1/4) de personnalités désignées par le Président de la République. La durée du mandat des sénateurs est de six (6)-ans.

Une loi organique fixe le nombre des sénateurs, leurs indemnités, les conditions d'éligibilité ou de désignation, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants. Une loi organique détermine



Faure GNASSINGBE

le statut des anciens sénateurs. Les membres de l'Assemblée nationale et de sénat sortants, par fin de mandat ou dissolution, restent en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs.

L'article 59 projeté, le plus attendu, dispose que le Président de la République est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux (02) mandats. Le Président de la République reste en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de son successeur élu.

Quant à l'article 62 nouveau, il dispose que nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République s'il

- n'est de nationalité togolaise de naissance ;
- n'est âgé de trente cinq (35) ans révolus à la date du dépôt de la candidature ;
- ne jouit de ses droits civils et politiques;
- ne présente un état général de bien-être physique et mental dûment constaté par trois (03) médecins assermentés, désignés par la Cour Constitutionnelle;
- ne réside sur le territoire national depuis douze (12) mois.

Le gouvernement propose que l'article 79 soit désormais libellé ainsi : « Le Premier Ministre assure l'exécution des lois.

Sous réserve des dispositions de l'article 70, le Premier Ministre nomme aux emplois administratifs et techniques. Une loi organique détermine les domaines et les conditions dans lesquelles il nomme à ces emplois. Il peut déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres.

L'article 100 nouveau précise que la Cour Constitutionnelle est composée de neuf (09) membres désignés pour un mandat de sept (07) ans renouvelable une seule fois. Trois (03) sont désignés par le Président de la République en raison de leurs compétences et de leur intégrité. Trois (03) sont élus par l'Assemblée nationale à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres. Ils doivent être choisis en dehors des députés. Ils sont désignés en raison de leurs compétences et de leur intégrité. Trois (03) sont élus par le Sénat à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres. Ils doivent être choisis en dehors des sénateurs. Ils sont désignés en raison de leurs compétences et de leur intégrité. Les deux tiers (2/3) des membres doivent être des juristes de haut niveau.

Selon le 101 nouveau, le Président de la Cour Constitutionnelle est élu par ses pairs pour une durée de six (06) ans non renouvelable.

Selon le 101 nouveau, le Président de la Cour Constitutionnelle est élu par ses pairs pour une durée de six (06) ans non renouvelable.

Selon le 101 nouveau, le Président de la Cour Constitutionnelle est élu par ses pairs pour une durée de six (06) ans non renouvelable.

Selon le 101 nouveau, le Président de la Cour Constitutionnelle est élu par ses pairs pour une durée de six (06) ans non renouvelable.

Alilou Sam-Dja CISSE, Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)

« Les recommandations contenues dans le rapport de la CNDH remis aux autorités togolaises ont été entièrement prises en compte et déjà mises en œuvre ».

✪ Albert AGBEKO

Une des plus vieilles institutions constitutionnalisées de la République togolaise, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) créée le 09 juin 1987 souffle cette année sa 27^{ème} bougie. Indépendante et n'est soumise rien qu'à la loi, la CNDH a balisé le chemin pour l'exercice des droits et libertés mais encore au pluralisme politique au Togo. En 27 ans de vie même si le chemin n'a pas été sans difficultés, le président de l'institution, M. Alilou Sam-Dja CISSE note toutefois une grande avancée dans la jouissance par les populations de leurs droits. C'est dans une interview exclusive qu'il a accordé à la rédaction de Focus Infos

FOCUS INFOS : La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) célèbre cette année son 27^e anniversaire. Quel bilan peut-on faire de cette institution après plus d'un quart de siècle d'existence ?

Alilou Sam-Dja CISSE : Le bilan de la CNDH 27 ans après peut être dressé à travers ses actions de promotion et de protection des droits de l'Homme.

En matière de promotion, la Commission s'est attelée à l'éducation aux droits de l'homme par l'organisation des colloques, des ateliers, des tables rondes et séminaires à l'effet d'asseoir la culture des droits de l'homme au sein des populations.

La Commission s'est fixée comme objectif de faire connaître aux populations les droits qui leur sont reconnus et garantis aussi bien par les textes internationaux auxquels le Togo est partie, que par les textes nationaux.

En somme, la CNDH a été le ferment de l'éclosion des libertés fondamentales, des droits de l'homme et de la culture démocratique.

Les premières parutions des journaux privés au Togo dans les années 89-90 ont été rendues possibles, pour une large part, à l'action de promotion tous azimuts de la CNDH, alors qu'elle faisait ses premiers pas. Au même moment, plusieurs associations de diverses obédiences ont vu le jour. A partir de 1996, la CNDH a vu ses pouvoirs élargis et jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière, conformément aux Principes de Paris.

Fort de ses prérogatives, la CNDH a désormais une très grande marge de manœuvre pour intervenir auprès des pouvoirs publics sur des questions touchant à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Ainsi, elle a :

- Organisé en 2008, un atelier sur le « plaidoyer-coupable » et un autre consacré à la réflexion sur l'application des articles 112 et suivants du code de procédure pénale, afin

- d'aider à désengorger les prisons ;
- Plaidé pour l'abolition de la peine de mort en 2009 ;

- Contribué à l'adoption en 2005 de la loi protégeant les personnes vivant avec le VIH/SIDA ;

- Contribué à l'adoption en 2005, de la loi relative au trafic d'enfants
- Contribué à l'adoption en 2007, du code de l'enfant ;

- Contribué à la rédaction en mai 2011, de la loi sur les manifestations publiques pacifiques ;

- Contribué à la révision en 2012, du code Togolais des personnes et de la Famille, etc. ;

CONTRIBUTION AUX PROCESSUS ÉLECTORAUX

La Commission s'est investie dans les processus électoraux à partir des législatives de 2007. A cet effet, la CNDH a élaboré une brochure intitulée « Le code électoral en 53 questions-réponses », des affiches pour sensibiliser davantage les citoyens en âge de voter, sur la nécessité et la manière d'exercer leur droit de vote.

D'autre part, la Commission a assuré le monitoring des élections, depuis la révision des listes électorales jusqu'au vote, en passant par le retrait des cartes électorales.

Dans le cadre de la présidentielle de 2010, il y a eu une innovation de taille. La CNDH a organisé, à partir de septembre 2009, des rencontres avec les partis politiques, les Préfets et les chefs traditionnels, sur les difficultés susceptibles d'apparaître lors du scrutin à venir. L'objectif était d'identifier les causes profondes des violences au cours des élections, en vue d'y apporter des remèdes appropriés.

A part le monitoring assuré dans toutes les phases du processus électoral, la CNDH a formé les magistrats et les délégués des candidats impliqués dans la gestion du vote.

Par ailleurs, elle a fait des plaidoyers pour la ratification des traités internationaux tels que le Protocole facultatif à la convention contre la torture, la convention

relative aux droits des personnes handicapées, entre autres.

En vue de bien mener sa mission, elle a noué des relations de partenariat avec les Organismes régionaux et internationaux, les institutions de l'Etat, les organisations de la société civile et les médias qui servent de canaux à la Commission dans ses missions d'éducation, d'information et de communication.

Enfin, elle publie chaque année un rapport de ses activités.

Dans le domaine de la protection des droits de l'Homme, la CNDH a vocation pour faire cesser toute violation des droits de l'Homme dont elle a connaissance, par la saisine ou par l'autosaisine.

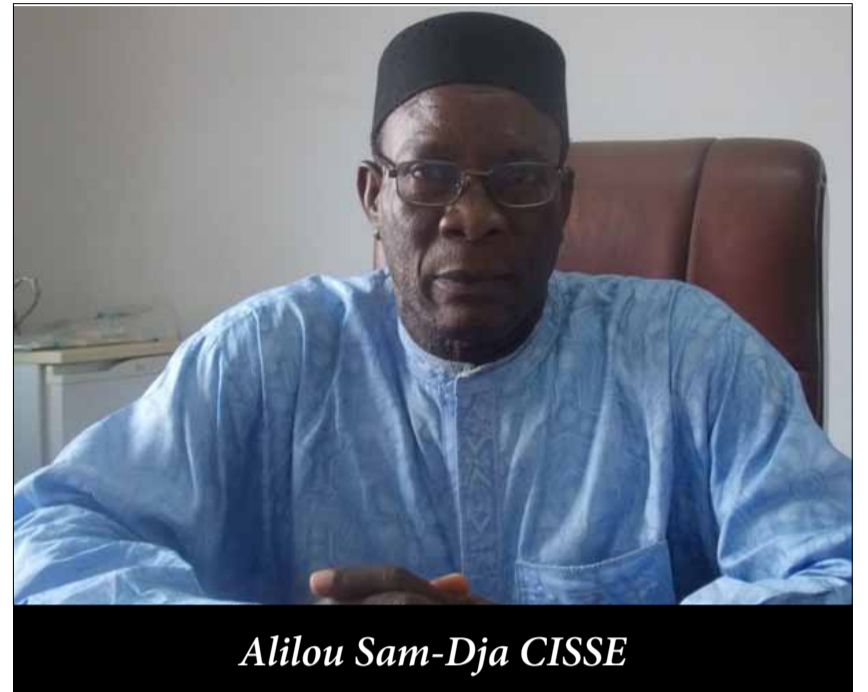
En ce qui concerne la saisine, depuis sa création, la Commission a été sollicitée par requêtes de plusieurs cas de violation. Ainsi, en 27 ans d'existence, la CNDH a enregistré quelque 2054 requêtes écrites.

En réalité, les sollicitations de la Commission vont bien au-delà des requêtes enregistrées. Par une extrapolation positive des textes, la CNDH accède favorablement aux diverses sollicitations en tenant compte du contexte : saisine verbale, ou par coup de téléphone...

La plupart des cas graves sont traités sans délai et ne sont pas malheureusement comptabilisés dans les rapports annuels.

Quant à l'autosaisine, elle s'exerce chaque fois que la Commission a connaissance d'un cas de violation. C'était le cas, par exemple, d'une expédition punitive menée par des militaires du camp Témédja contre la population civile de la localité, accusée d'avoir molesté un des leurs. Cette expédition punitive a fait de nombreux blessés, d'où l'autosaisine de la CNDH.

Après investigations, la Commission a fait des recommandations au Chef d'Etat Major Général de l'armée qui a pris des sanctions disciplinaires à l'encontre des militaires auteurs de ses actes.



Alilou Sam-Dja CISSE

MISSION DE MÉDIATION DE LA CNDH DANS LES CRISES ESTUDIANTINES

Les actions de médiation de la CNDH s'étendent aussi aux universités du Togo. C'est ainsi que par exemple, lors de la crise étudiante de mars-juin 2011, consécutive aux difficultés d'application du système LMD introduit dans les universités du Togo en 2008, la Commission est intervenue pour obtenir des autorités universitaires l'annulation de la décision excluant certains étudiants impliqués dans ladite crise.

LE MONITORING DES DROITS DE L'HOMME DANS LES LIEUX DE DÉTENTION

En vertu de son mandat large de protection des droits de l'homme, la CNDH effectue des visites inopinées dans les prisons et autres lieux de détention et formule des recommandations au gouvernement en vue de l'amélioration des conditions de vie carcérale. Dans ses recommandations, elle insiste également sur le respect de la présomption d'innocence, du délai de garde à vue et du procès équitable. Elle a également contribué à la rédaction du projet de révision du code de procédure pénale et du code pénal criminalisant la torture.

Avec l'arrimage du Mécanisme National de Prévention de la torture à la CNDH, celle-ci trouvera sa plénitude d'expression en matière de monitoring des lieux de détention, une fois le nouveau texte adopté.

LE MONITORING DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le monitoring des manifestations publiques a véritablement commencé après la présidentielle du 04 mars 2010, avec les marches à répétition organisées par l'opposition. Elle consiste pour la CNDH, à observer le déroulement des manifestations afin de s'assurer de leur bon déroulement. Le monitoring permet d'intervenir à titre préventif, pour empêcher d'éventuelles violations des droits de l'homme. Cette activité va au-delà de la seule prévention. Toute violation constatée est traitée avec diligence afin d'y mettre fin. Ce bilan est loin d'être exhaustif.

FI : Comment décrivez-vous la situation des droits de l'homme aujourd'hui dans notre pays ?

A.S.C. : Les droits de l'homme ont beaucoup évolué au Togo tant au plan normatif qu'au plan de leur jouissance effective.

En effet, depuis la signature des 22 engagements en avril 2004 par le gouvernement, la Commission Nationale des Droits de l'Homme a noté des avancées notables dans l'adoption d'instruments juridiques de promotion et de protection des droits de l'homme au Togo. On peut citer entre autres, la loi de ratification du protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; la loi portant abolition de la peine de mort ; la loi portant code de l'enfant etc.

(Suite à la page 5)

Alilou Sam-Dja CISSE, Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)

(Suite de la page 4)

La Commission note toutefois que l'harmonisation des textes et la révision du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale, qui devraient être réalisées dans le cadre du programme de modernisation de la justice, tardent à se concrétiser.

Au-delà de ce cadre normatif, l'état des droits de l'homme ne peut être apprécié que dans leur jouissance effective.

La garantie des libertés fondamentales : Le Togo a pris en compte dans son ordonnancement juridique interne certaines dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) qui consacrent la liberté d'expression, de réunion, d'association et de manifestation pacifique.

L'article 26 de la Constitution de l'IVème République du 14 octobre 1992 dispose : La liberté de presse est reconnue et garantie par l'Etat. Elle est protégée par la loi.

Toute personne a la liberté d'exprimer et de diffuser par parole, écrit ou tous autres moyens, ses opinions ou les informations qu'elle détient, dans le respect des limites définies par la loi.

La presse ne peut être assujettie à l'autorisation préalable, au cautionnement, à la censure ou à d'autres entraves. L'interdiction de diffusion de toute publication ne peut être prononcée qu'en vertu d'une décision de justice ».

L'article 30 ajoute : «L'Etat reconnaît et garantit dans les conditions fixées par la loi, l'exercice des libertés d'association, de réunion et de manifestation pacifique et sans instruments de violence».

FI: Comment ces libertés sont traduites dans les faits ?

A.S.C.: Droit à la liberté d'expression et de presse : La liberté d'expression et de presse est une

réalité au Togo. Mieux, elle est en pleine évolution. En témoignent la multitude de radios et télévisions privées, ainsi que les journaux de diverses obédiences. La dépenalisation du délit de presse est une grande avancée qui mérite d'être mentionnée et saluée.

Droit à la liberté d'association : La création d'associations est régie par la loi française du 1er juillet 1901, rendue applicable au Togo depuis 1946. La reconnaissance d'une association est soumise au régime de la déclaration préalable au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales. Actuellement, on note une prolifération d'associations et d'ONG qui opèrent librement sur toute l'étendue du territoire national.

Il en est de même de la constitution des partis politiques au Togo qui, elle, est régie par la loi n°91-97 du 12 avril 1991 portant charte des partis politiques. Suivant l'alinéa 2 de l'article 2 de cette charte, les partis politiques se forment librement. Tout parti politique doit faire l'objet d'une déclaration au ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales. Le Togo peut s'enorgueillir de compter un nombre record de formations politiques, une centaine environ, ce qui est un signe clair du dynamisme de la démocratie togolaise.

Droit à la liberté de réunion et de manifestations publiques : S'agissant de la liberté de réunion et de manifestations publiques, s'il est vrai que la constitution togolaise en a consacré le principe, il n'en demeure pas moins que dans la pratique, il se pose le problème de concilier l'impérieuse nécessité de respecter cette liberté et l'épineuse question de sauvegarde de l'ordre public. En effet,

pendant longtemps, l'inexistence d'un cadre légal et le non fonctionnement des juridictions administratives ont rendu difficile le contrôle de la légalité de certaines décisions d'interdiction des manifestations ou réunions publiques.

Aujourd'hui, un cadre légal fixe les conditions dans lesquelles peut s'exercer librement le droit de réunion et de manifestation publiques pacifiques. Il s'agit de la loi N°2011-010 du 16 mai 2011. Avec cette nouvelle loi, les partis politiques et les organisations de la société civile sont désormais libres d'exercer leur droit de réunion ou de manifestations publiques pacifiques, sans entrave aucune.

Dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, on peut noter une grande avancée dans la jouissance par les populations du droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'alimentation, droit au travail, droit au salaire et droit à la propriété, etc.

FI : Quelles sont les actions que mène votre institution autant dans la promotion que dans la protection des droits de l'homme au Togo ?

A.S.C. : Les actions que mène la CNDH au titre de la promotion et de la protection des droits de l'homme peuvent être saisies à travers le bilan que je viens de dresser au début de mon intervention. C'est-à-dire faire connaître les droits de l'homme par des colloques, des ateliers, des tables rondes et séminaires à l'effet d'asseoir la culture des droits de l'homme au sein des populations, pour mieux défendre ces droits.

Pour la protection, il est question de prévenir ou de faire cesser les violations des droits de l'homme

par tous les moyens : monitoring des droits de l'homme dans les prisons et autres lieux de détention ; monitoring des droits de l'homme lors des manifestations publiques ; médiation dans les affaires entre administration publique et personnes privées.

FI : Qui peut vous saisir pour violation des droits de l'homme ?

A.S.C. : En cas de violation d'un droit de l'homme, la CNDH peut être saisie par la victime elle-même, une tierce personne, une ONG ou association. La Commission elle-même peut s'autosaisir d'office lorsqu'elle a connaissance d'une quelconque violation des droits de l'homme.

FI : Y a-t-il un programme spécifique régulier en faveur des auxiliaires de justice mais surtout à destination des forces de l'ordre sur les questions des droits de l'homme ?

A.S.C. : De temps à autre, la CNDH organise à l'intention des officiers de police judiciaire et des forces de l'ordre et de sécurité des formations sur des thématiques spécifiques des droits de l'homme, suivant les moyens financiers disponibles. Au cours de ces formations, il leur est conseillé de privilégier les moyens conventionnels en matière de maintien d'ordre.

Il leur est aussi enseigné de respecter la procédure au niveau de l'enquête préliminaire ou de flagrance. On attire également leur attention sur le respect de la présomption d'innocence et du délai de garde à vue...

FI : La CNDH a vu son image brouillée, surtout depuis l'affaire du départ précipité de votre prédécesseur. Que faites-vous pour redorer votre blason ; et que diriez-vous à nos concitoyens pour qu'ils continuent à avoir confiance en votre institution ?

A.S.C. : Vous qui me posez la question, vous connaissez bien les circonstances dans lesquelles mon prédécesseur a quitté le pays. Les recommandations contenues dans le rapport qu'il a remis aux autorités togolaises avant son départ ont été entièrement prises en compte et déjà mises en œuvre suivant un document officiel disponible. Vous savez également que le gouvernement a, à maintes reprises, dépêché auprès de mon prédécesseur plusieurs émissaires,

et pas des moindres, afin de le convaincre de revenir. En vain. Je crois qu'il est bien temps de faire confiance à notre institution commune. Elle est au service de toute la population togolaise.

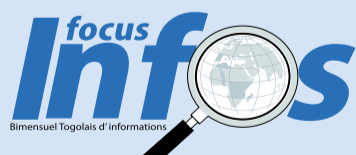
FI : La question de la torture a été ces dernières années au cœur du débat sur la situation des droits de l'homme dans notre pays. Aujourd'hui, le Togo a-t-il enfin pénalisé la torture en l'intégrant comme un crime puni par le Code Pénal ?

A.S.C. : Pour lutter contre la torture et l'impunité, le Togo a criminalisé la torture dans l'avant projet de loi portant code pénal. Selon les informations en ma possession, ce texte est passé en atelier de validation courant mai 2012 et a été adopté en conseil des ministres. Il est actuellement au niveau de l'Assemblée nationale. Par contre, l'avant-projet de code de procédure pénale devant réviser le code de procédure pénale est à l'étude au niveau du gouvernement.

FI : Où en sommes-nous avec la mise en œuvre des recommandations de la CNDH sur la torture au Togo ?

A.S.C. : La CNDH note avec satisfaction les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre de ses recommandations dans l'affaire des victimes de l'ANR. A ce que je sache, il y a eu dédommagement des victimes de la torture à l'ANR dans l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat ; la réorganisation des services de renseignements et de sécurité est réalisée avec la composition de leurs commandements et le remplacement des agents mis en cause ; le code pénal est en voie de révision pour tenir compte de la criminalisation de la torture et des mauvais traitements ; la loi organique de la CNDH est en cours de modification pour intégrer le mécanisme national de prévention de la torture, pour ne citer que ces exemples. Bref à ma connaissance, toutes les recommandations de la CNDH ont été mises en œuvre ou sont en voie de l'être entièrement.

Je vous remercie de m'avoir offert l'opportunité, à l'occasion des 27 ans de la CNDH, d'éclairer l'opinion sur un certain nombre de préoccupations ayant trait à la situation des droits de l'homme dans notre pays.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**

Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef
Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
Eric TCHALIM

• **Collaboration**
Esso BADOU

Albert AGBEKO
Salomon WILSON
Wilfried ADEGNIKA

• **Distribution**
Komlanvi Delali AGBOH
• **Maison du journalisme**
Casier N°49
• **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237 / 99587773

• **Conception**

Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 35 77 66
Lomé Togo

• **Tirage**
2500 exemplaires

PROVONAT: le succès d'un modèle togolais de volontariat ✎ Ibrahim SEYDOU

En adoptant le 17 juin dernier la loi transformant le Programme National de Volontariat (PROVONAT) en une agence de plein droit afin de lui assurer un financement dans la durée et une pérennisation institutionnelle, les députés ont confirmé la réussite de cette initiative gouvernementale dans le renforcement des capacités des jeunes et la lutte contre le chômage. C'est aussi un succès pour sa conceptrice, madame Victoire TOMEGAHD-DOGBE, ministre du Développement à la Base.

Ambitieux programme conçu par la ministre du Développement à la Base, Victoire TOMEGAHD-DOGBE et mis en œuvre par le gouvernement à la fin du troisième trimestre 2011, le PROVONAT a pour but de permettre aux jeunes diplômés sans emploi d'acquies leurs premières expériences professionnelles afin de mieux se vendre plus tard sur le marché du travail, en véhiculant par la même occasion, des valeurs de citoyenneté et d'engagement pour le Togo. Trois ans après, c'est une vraie réussite avec quatre mille deux cent quatre vingt (4280) volontaires nationaux qui ont été mobilisés en sept vagues successives sur toute l'étendue du territoire, dans des secteurs divers comme l'agriculture, la santé, le développement local ou l'environnement. Surtout, les volontaires démontrent chaque jour leur contribution qu'ils apportent au développement socio-économique du Togo, ainsi que leur assistance

apportée aux populations de base. A preuve, près de 44% des volontaires nationaux de la première vague, 39% de la deuxième ou encore 44% de la troisième, ont quitté le programme pour un emploi grâce à leur engagement.

Un deuxième volet du programme sera bientôt ouvert aux jeunes déscolarisés ou semi-scolarisés et baptisé « PROVONAT-JDS ». Il ciblera les jeunes déscolarisés et semi-scolarisés de 15 à 35 ans, avec un ambitieux objectif : celui de mobiliser 5.000 jeunes par an sur des travaux d'intérêt national ou communautaire.

VALIDATION ET RECONNAISSANCE :

La mise en place de l'Agence Nationale de Volontariat du Togo (ANVT) est la conséquence des excellents résultats enregistrés par le programme en moins de 3 ans d'activité, salués

aussi bien par les bénéficiaires que les différents partenaires. Il s'agit selon Madame TOMEGAHD-DOGBE à travers cette agence, de répondre « aux défis auxquels fait face le volontariat national, qui doit à présent adopter une forme juridique en mesure d'assurer ses ambitions de développement, une plus grande flexibilité, une efficacité améliorée et une gestion concertée. » Avant d'être validée par la représentation nationale, la mutation du programme en une agence avait d'abord démarré en 2012 par la réalisation d'une étude de faisabilité réalisée par un consultant international assisté d'un consultant national recrutés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui a permis de confirmer que le l'ANVT serait le dispositif le mieux adapté pour piloter et gérer de façon efficace, efficiente et pérenne les acquis du PROVONAT.

Outre le satisfecit de l'Assemblée



certains organisations manifestent leur intérêt pour ce programme, à travers leur appui technique et financier. Ainsi, avec les 4 milliards de FCFA investis par l'Etat togolais en 3 ans, ce sont près de 375.000 dollars d'aide apportés par le PNUD en deux ans et 250 millions par les Nations Unies l'année dernière.

L'un des plus beaux compliments sur le PROVONAT vient de Richard DICTUS, le principal responsable du Programme de Volontariat des Nations Unies. Il a estimé que c'est sans doute l'un des meilleurs programmes jamais réalisés en Afrique : « le PROVONAT est une extraordinaire opportunité, l'occasion d'acquies des compé-

tences et d'en faire bénéficier les autres. C'est un exemple pour la sous-région, pour l'Afrique et nous voulons essayer de construire un nouveau partenariat international pour soutenir ce projet togolais », a-t-il déclaré.

Pour rappel, le « Volontaire National » est une personne qui accepte de son plein gré une tâche, une mission, et qui s'engage à temps plein sur une période déterminée et dont les frais de subsistance sont pris en charge. A la différence d'un bénévole, le volontaire reçoit une indemnité de subsistance en échange de son engagement à temps plein.



La nouvelle Tout Terrain **XTZ125E**

Plus dynamique, plus endurante





CFAO MOTORS

cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé

Tél. 22 23 31 00

cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR OFFICIEL



Une journée de l'intelligence économique au Togo pour sensibiliser les différents acteurs du monde politique et socio-économique

Le 13 juin dernier, le cabinet KAPI CONSULT a organisé dans la salle de conférence du Centre Panafricain ECOBANK, une journée de l'Intelligence Economique (IE). L'objectif, selon monsieur Jonas DAOU, Associé-Gérant de ce cabinet, était de contribuer à sensibiliser et à partager les outils de mise en oeuvre de l'IE au sein des entreprises et des collectivités.

Organisée autour de deux (2) forums, notamment le Rôle des Etats dans l'IE et l'IE au sein des Entreprises, la conférence a connu la participation active de plus de deux cent (200) invités, issus de toutes les couches socio professionnelles du Togo ; notamment des chefs d'entreprises, d'hommes politiques, des responsables d'organisations de la société civile ainsi que des étudiants.

Invité pour ouvrir la conférence, le Ministre de la Prospective Kako NUBUKPO a laissé une note de discours dans laquelle, il a fait le lien entre l'utilité d'un processus de l'IE et la mise en oeuvre du plan de développement d'une vision à l'horizon 2030 pour le Togo. Il a félicité les organisateurs et formulé le voeu de voir les participants et l'ensemble des couches sociales du Togo, s'approprier l'intérêt stratégique d'une intelligence économique dans notre pays pour son essor, son développement durable et structuré.

L'ensemble des forums a été modéré par Mr Didier ACOUETÉY venu spécialement du Japon pour apporter sa contribution à la tenue de la conférence. Mais surtout, partager son intérêt de voir les processus de l'IE être intégrés dans la formulation stratégique de la « place » Togo d'aujourd'hui et de demain.

Chacun des forums a été animé par des conférenciers de renom et fin connaisseurs de la problématique de l'IE. Ainsi Mr Philippe CLERC, Conseiller expert en Intelligence Economique Internationale auprès de la Chambre de Commerce et de l'Industrie en France, président de l'Association Internationale Francophone de l'Intelligence Economique et Chargé de mission à la Délégation Interministérielle de l'IE en France (D2IE : organe stratégique de l'Etat Français chargé de l'IE et relié directement à la Primature), a convié l'auditoire sur l'importance de l'IE pour un Etat et/ou les collectivités territoriales, comme outil de stratégie, de développement, d'influence et d'identité.

Aussi, expliquera-t-il qu'un Etat ou une collectivité, dans la formulation de sa compétitivité devra mettre en oeuvre une réelle puissance d'IE afin de tirer parti de ses atouts et stimuler un développement harmonieux. Grâce à l'IE dira-t-il, un Etat peut même retourner ce qui pourrait passer comme une faiblesse structurelle en un avantage stratégique. C'est le cas par exemple de Singapour qui, en dépit des handicaps d'un petit pays multiculturel, multi-ethnique, coincé entre les mastodontes chinois, malaisiens, indonésiens et autres indiens, a su se tailler une place d'Etat de ralliement de toutes les cultures voisines et convertir cette cohésion en une force économique reconnue mondialement. Dans sa conclusion, Monsieur CLERC proposera une analyse comparée de quelques pays dans leur approche de compétitivité et de développement notamment, la France, les USA, la Chine et plus proche de nous, le Maroc qui a su bâtir une réelle force autour du tourisme.

Le dernier exemple fut sur le Mexique qui s'est engagé dans un processus d'IE visant à faire du pays la première industrie culturelle hispanique dans le monde.

Les interventions des panélistes et les échanges avec les participants ont clos ce premier forum. Au nombre des panélistes, la Directrice de l'Economie Mr Ahéba JOHNSON n'a pas manqué de relever l'intérêt qu'une telle conférence sur l'IE constituait pour le Togo et les démarches en cours pour améliorer la gouvernance et la mise en oeuvre des outils de l'IE. Le Représentant Résident de la BAD au Togo a souligné pour sa part, l'intérêt stratégique et compétitif que le Togo pourrait avoir à se structurer autour de la « science et du savoir » au vu du dynamisme de sa jeunesse et de son passé.

Ce qui a permis à Monsieur Etienne CAZIN Directeur de l'Institut Français, de souhaiter justement une IE qui prenne en compte la préoccupation des jeunes et notamment leur emploi, et inviter les participants à s'approprier le

dernier rapport du PNUD sur les opportunités des emplois dans les régions du Togo. Monsieur Nicolas KAZAI, macro économiste du PNUD au Togo et panéliste également, a exprimé pour sa part la démarche du PNUD en matière d'IE et de ce qui se faisait en appui aux pays pour contribuer à l'amélioration des cadres institutionnels et à la gouvernance stratégique.

Le second forum consacré aux entreprises a été animé par Jonas DAOU. Il a présenté les stratégies des entreprises grandes ou petites, pour établir leur compétitivité et leur influence. Mais également gagner des parts de marchés à travers les outils de l'IE et notamment les open data et les big data. L'importance et le rôle des organisations intermédiaires comme les chambres de commerces et les patronats ont été mis en exergues pour permettre une démarche cohérente et surtout une mutualisation des efforts au niveau des PME. L'exposant a conclu sur le rôle des Etats pour développer et garantir un environnement des affaires attractif et stimulant tant pour les investisseurs nationaux qu'étrangers, de même qu'une IE volontariste pour soutenir les secteurs stratégiques.

Il a relevé la position des USA qui soutiennent et protègent l'industrie des TIC pour faire du pays le N°1 mondial et contribuer à la création de milliers d'entreprises dans le secteur ; cité également le cas de la France qui structure son industrie culinaire autour de sa gastronomie et de son vin. Plus proche de nous le Burkina Faso avec le FESPACO qui crée des déclinaisons cinématographiques et des emplois dans ce secteur.

Comme dans le forum précédent, les panélistes ont enrichi les débats avec la participation du public. Par exemple monsieur José SYMÉNOUH, Président de l'Association des Grandes Entreprises du Togo, a relevé l'importance stratégique de l'IE pour les entreprises mais aussi pour l'organisation patronale qu'il représente. Il a fait ressortir la nécessité d'avoir une démarche cohérente et efficace des organisations intermédiaires pour contribuer à un meilleur climat des affaires. Monsieur Djibril OUARTARRA, le Directeur Général de MOOV TOGO, n'a pas été avare d'analyses sur l'efficacité



stratégique du traitement de l'information et la capacité à travers le data mining de créer un véritable service pour sa clientèle et avoir une position compétitive sans égale. Autre panéliste, le doyen de la Faculté des Sciences, le Professeur TCHANGBEDJI, s'est réjoui de la tenue d'un tel évènement et de l'invitation de l'Université de Lomé à travers sa personne. Il a relevé l'importance de la recherche scientifique et de l'adéquation emploi-formation dans la formulation d'une stratégie IE d'un pays. Il a ensuite souhaité une plus grande cohésion entre les entreprises et l'université pour financer notamment la recherche mais aussi les réformes structurelles.

A PROPOS DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE

L'Intelligence Economique est une démarche d'accompagnement des stratégies de compétitivité à la fois des Etats, des entreprises et des collectivités territoriales. Elle se définit comme l'ensemble des processus qui permettent la collecte, la protection, l'analyse et l'exploitation de données afin de stimuler l'activité économique, la réputation sociétale et l'influence d'un Etat ou d'une entreprise. Contrairement à l'espionnage économique ou industriel, l'Intelligence Economique se développe ouvertement et utilise constitue un véritable outil de compétitivité et d'anticipation pour la consolidation d'un Etat ou d'une entreprise. De ce fait, son coût de mise en place est relativement faible et les possibilités qu'elle offre sont illimitées. Elle découle justement de la capacité des acteurs à mettre en oeuvre leurs intelligences dans un approche structurée et cohérente pour un objectif positif et au service du pays ou de la société. Elle apparaît donc comme le meilleur moyen d'évoluer dans un environnement de plus en plus

compétitif. En effet, l'Intelligence Economique va permettre aux différents acteurs (acteurs économiques, structures de développement, Etats, etc.), de recueillir les informations stratégiques indispensables pour acquérir un avantage concurrentiel certain et piloter des stratégies de développement. Elle a pour finalité la construction d'une identité, la capacité d'anticipation et d'influence, la conquête de marché, la protection des secteurs stratégiques et la lutte contre les dépendances, le développement des entreprises et en particulier des PME.

Ainsi un pays aussi « petit » que la Suisse pourra s'imposer comme la référence mondiale en terme d'horlogerie et les entreprises y résidents et qui sont spécialisées dans la fabrication des montres avoir la meilleure réputation mondiale et créer de la richesse et des emplois pour la population Suisse. La Suisse a aussi pu avoir la réputation de la banque du monde et attirer les plus grandes institutions financières sur son territoire. Une entreprise comme Apple pourra à travers l'IE faire son iPhone ou iPad, l'outil indispensable pour tout cadre à travers le monde et les entreprises Mercedes ou BMW faire de l'Allemagne la référence en matière de véhicules de qualité et de haut standing.

L'Afrique en marche pour son développement se doit de se structurer institutionnellement et stratégiquement autour de visions fortes et efficaces qui stimulent le développement social et collectif mais offrent aussi des environnements propices à l'épanouissement individuel et au développement des acteurs économique.

*Les présentations des experts sont en accès libre sur le site www.kapiconsult.com

AVORTEMENT :

Albert AGBEKO

Entre interdiction et pratiques clandestines, enquête et révélations sur un sujet tabou mais de grande ampleur

Mai 2014. Il est environ 20 heures au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Sylvanus OLYMPIO à Lomé. Une jeune fille vient d'être admise dans une unité de soins intensifs, dans un état comateux. La vingtaine, elle est victime d'une interruption volontaire de grossesse (IVG) mal pratiquée. Après plusieurs heures d'opération, elle sera sauvée par les médecins. Non sans des séquelles irréversibles : elle n'aura plus jamais d'enfants, ayant perdu son utérus. Loin d'être isolé, ce cas est malheureusement celui de plusieurs centaines de jeunes filles dont certaines n'ont pas la chance de survivre aux opérations effectuées parfois par des « charlatans », dans des conditions scandaleuses et en absence d'une véritable sensibilisation sur la question de l'IVG. Enquête !

L'IVG, malgré son interdiction est courant au Togo, surtout à Lomé et les officines qui la pratiquent ont pignon sur rue. A partir des données des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 1988 et 1998, et de celles de l'Enquête sur la planification familiale et l'avortement provoqué (EPAP) de 2002, on estime que dans la capitale, plus de 32% des femmes ayant déjà été enceintes ont déclaré avoir avorté au moins une fois.

Dans le cadre de cette enquête, nous avons suivi une jeune fille à peine majeure, dans une clinique dont nous ne publions pas le nom, spécialisée dans l'IVG, dans un quartier de la banlieue nord de Lomé.

Le médecin qui nous reçoit ne s'embarrasse pas de formalités. Sans s'enquérir des motivations de sa démarche, ni l'avoir informée des dangers encourus, il fit faire à sa patiente un test de grossesse. Puis notre « amie » est accompagnée dans la salle d'opération, où l'IVG fut pratiqué sans anesthésie générale. Le col de l'utérus a été dilaté grâce à certains produits et une canicule y fut introduite pour en aspirer le contenu. Au total, une dizaine de minutes auront suffi pour réaliser l'opération.

Selon le médecin, cette méthode d'IVG est la plus pratiquée au Togo et celle qui présente le moins de risques et de traumatisme. Son coût varie en moyenne entre 15 000 à 45 000 F. D'après le Centre français Population et Développement, 71% des femmes togolaises ayant subi l'IVG en milieu urbain (zone où l'offre de « service » est plus abondante) ont eu recours à une méthode médicalisée contre par exemple 62% en Côte d'Ivoire. La prise orale de médicament et les méthodes traditionnelles sont utilisées par 13% des femmes et 9% recourent à l'injection. Les avortements par curetage interviendraient selon des médecins, parfois à la suite d'échec des tentatives d'avortement par d'autres méthodes. En

effet, les méthodes traditionnelles ou locales ne sont pas souvent efficaces et certaines provoquent simplement un début d'avortement dont les suites doivent être traitées dans des structures médicales. De fait, au Togo, 13% des femmes ont tenté d'avorter avec d'autres méthodes avant d'en venir à l'intervention médicale. Bon nombre d'entre elles se rendent à l'hôpital pour traiter les complications dues à ces tentatives d'avortement.

UNE GAMME VARIEE DE METHODES PARFOIS DANGEREUSES :

Toute une gamme de procédés abortifs, ou prétendus comme tels, est connue et pratiquée par les femmes, même si leur efficacité ne repose sur aucune base scientifique ou n'est pas établie. Ainsi, justifié par le manque de moyens, le recours à des tradipraticiens, à des personnes non qualifiées ou encore à des actions personnelles constitue le choix de certaines femmes.

« Des femmes s'enfoncent des cintres dans le vagin. De même que des tessons de bouteille ou un mélange de verre pilé » se désolé par exemple le Dr Napo Komi Bougonou du CMC « Source de Vie ». qui met en garde également contre certains produits dits traditionnels proposés par des « charlatans » ou des tradipraticiens: « ces produits, souvent des herbes, sont corrosifs et rongent la paroi utérine du vagin et entraînent un accollement entre les deux parois »

Des produits chimiques tels que les détergents, le bleu à linge, l'eau de Javel, des produits acides ou alcoolisés comme le vin, le vinaigre, l'alcool blanc, le citron, mais aussi des produits sucrés et boisson seraient également consommés par des jeunes filles pour se débarrasser de leur grossesse prématurée. Tout comme des produits pharmaceutiques, essentiellement déconseillés en cas de grossesse et utilisés en surdosage : les antipaludéens, des hormones (crinex,

synergon), l'aspirine ou le paracétamol, les antibiotiques.

Ces méthodes abortives constituent de véritables prises de risques mortels. Le premier pour la patiente est le saignement qui peut effectivement entraîner la mort. Le second est l'infection au niveau du bas ventre, avec risque de propagation à l'abdomen, voire à tout l'organisme. Elle peut également ronger les organes génitaux internes de la femme avec pour conséquence l'ablation de ceux-ci : « Nous enlevons parfois l'utérus de la femme à cause d'infections qui apparaissent de façon sournoise, évoluent, rongent les trompes et les bouchent de telle sorte qu'elle aura des difficultés à avoir des enfants. Le pire peut arriver avec le décès de la femme », confirme le Dr Napo.

De fait, si au niveau mondial, 44% des femmes qui meurent suite à des complications dues à un IVG, ont eu recours à un avortement traditionnel, au Togo aucune statistique n'établit le phénomène à cause de l'interdiction de l'avortement et de sa pratique clandestine.

LE POIDS DE LA CULTURE ET LE SENTIMENT DE CULPABILITE :

Les motivations pour le recours à l'IVG sont souvent d'ordre économique ou social : la peur de la réaction familiale face à une grossesse précoce ou hors mariage. « J'ai subi un avortement, il y a de cela dix mois. Cela, parce que je pensais ne pas être prête. Pour ma famille, cela aurait été une honte, car je ne sais même pas lequel de mes deux petits amis étaient le père. Alors un ami a voulu m'aider, il m'a obtenu un rendez-vous dans une clinique », témoigne Laura. Quant à Sibi, elle se rappelle avoir subi une IVG à 17 ans. « Je le regrette beaucoup parce que mon corps ne l'a pas supporté. J'aurais pu y rester. J'ai écouté tout le monde et aujourd'hui, pour moi, j'ai honte d'avoir enlevé la vie à mon bébé qui méritait d'être heureux. S'il devait mourir, j'aurais dû mourir avec. Pour moi, je l'ai tué. Je m'en veux énormément » confie-t-elle.

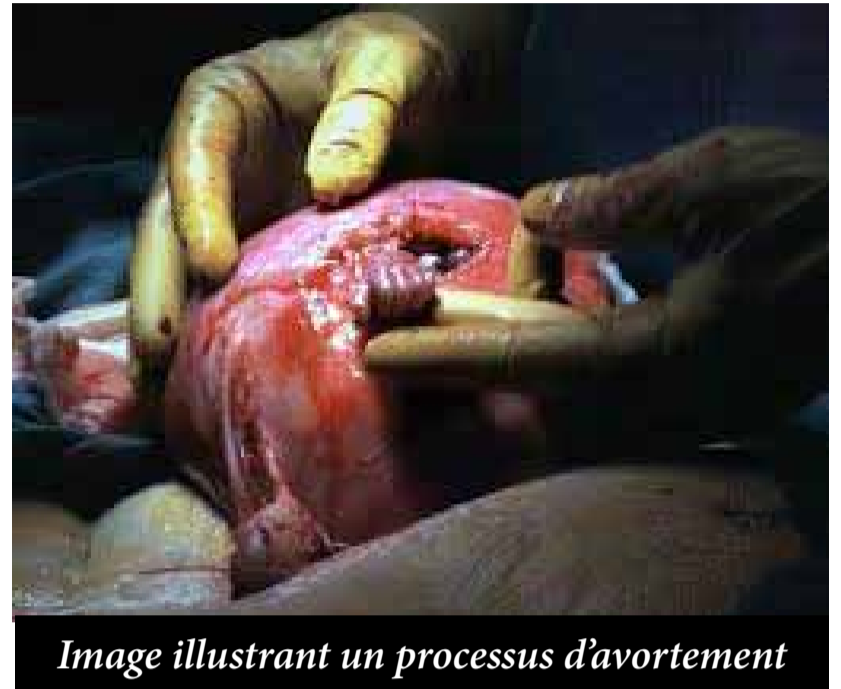


Image illustrant un processus d'avortement

« J'ai fait l'opération de l'IVG, la première fois tout s'est bien passé mais aujourd'hui je souffre ! Cela me fait mal au cœur d'avoir fait ça. Je regrette vraiment, j'ai peur d'être stérile. Aujourd'hui, je suis conscient que faire l'IVG c'est tuer un bébé, on est conscient quand on a des rapports. Il faut assumer les conséquences car si plus tard on est stérile, on s'en voudra. Surtout que mes parents n'étaient pas au courant », raconte pour sa part Abidé.

Selon un spécialiste des questions de la protection de la femme et de l'IVG que nous avons rencontré, la moitié des femmes qui ont recours à l'avortement vit en couple et pour les trois quart il s'agit d'un premier avortement. Leur âge se situe pour la majorité entre 20 et 30 ans, suivi des 30 à 40 ans. S'il n'existe pas de données nationales sur l'avortement, des statistiques hospitalières de même que des études médicales concernant des complications de l'avortement ou focalisées sur les jeunes, renseignent plus ou moins sur la question.

Les statistiques hospitalières montrent par exemple que parmi les causes de mortalité maternelle, les avortements provoqués occupent une place importante. Au CHU de Lomé, une étude portant sur 191 cas de décès maternels survenus entre 1987 et 1989, a montré que 32% de ces décès avaient pour cause initiale un avortement provoqué. En 1996, une étude menée par l'Association Togolaise pour le Bien Etre Familial dans les régions Maritime et Centrale sur un échantillon de 1.854 jeunes filles scolarisées, des classes de quatrième à terminale, a révélé que

23% avaient déjà été enceintes et que 86% de ces grossesses se sont terminées par un avortement provoqué ayant entraîné dans 8% des cas l'ablation de l'utérus à cause des complications.

Une étude de 1996 sur la prévalence des grossesses en milieu scolaire réalisée au Togo auprès de collégiennes et lycéennes âgées de 12 à 26 ans révèle que 84% des grossesses de ces jeunes filles encore à l'école au moment de l'enquête avaient abouti à un avortement provoqué. Leur situation économique et familiale, mais aussi leur manque de prise de conscience du risque de grossesse, les avait amenées à recourir à l'avortement.

Enfin, selon d'autres études menées auprès de consultantes de centres de planification familiale (PF) et auprès d'élèves, 24% des femmes consultantes et 23% des élèves déclaraient avoir subi au moins un avortement.

Enfin, une étude de 2001 sur 3.459 femmes, sur l'ensemble du territoire togolais, a noté que 9% déclaraient avoir déjà eu recours au moins une fois à l'avortement. Toutes ces études révèlent l'ampleur du phénomène de l'avortement provoqué dans le pays ; surtout, mais pas exclusivement, en milieu urbain.

IVG POURTANT INTERDIT :

L'avortement provoqué demeure au Togo un acte criminel puni par une loi reprenant la loi française de 1920 qui réprime l'incitation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle. En 1981, le gouvernement a promulgué un nouveau code pénal reprenant

(Suite à la page 9)

AVORTEMENT : (Suite de la page 8)

à nouveau la loi de 1920, avec quelques modifications. Il punit les auteurs ou complices d'IVG d'une peine d'un (1) à cinq (5) ans d'emprisonnement et d'une amende de cinq cent mille francs (500 000 F) CFA à un million cinq cent mille francs (1 500 000 F) CFA.

En cas d'invalidité permanente, poursuit le texte, les coupables d'IVG non autorisée sont punis du double de la peine citée précédemment. En cas de mort de la victime, les coupables seront punis d'une réclusion criminelle allant de cinq à dix ans et d'une amende allant d'un million (1 000 000) à trois millions (3 000 000) F CFA.

En outre, constatant le nombre sans cesse croissant de grossesses chez les jeunes filles, surtout en milieu scolaire, il a décrété en 1984 que "quiconque enceinte une fille régulièrement inscrite à l'école ou en cours d'apprentissage est sujet à un emprisonnement allant de 6 mois à 3 ans et est passible d'une amende de 500.000 francs CFA".

Le recours à l'avortement (qualifié alors de "thérapeutique") est

cependant légalement possible au cours des trois premiers mois de la grossesse, lorsque la vie de la femme est en danger en raison de la grossesse, ou lorsque la grossesse fait suite à un viol ou à un acte incestueux. La décision d'interrompre la grossesse est prise sous l'autorisation d'un collègue de 3 médecins. Ces dispositions ne concernent en fait qu'un nombre très limité de cas. Force est de constater que les lois et réglementations de 1981 et 1984 ne semblent pas avoir contribué à la réduction du recours à l'avortement clandestin au Togo.

Le 22 décembre 2006, une loi sur la Santé de la Reproduction a été adoptée et promulguée par le Chef de l'Etat le janvier 2007, abrogeant celle du 31 juillet 1920. Mais elle ne tolère l'avortement que dans les cas où la vie de la femme est en dangé, le fœtus est malformé, ou en cas de grossesse issue de viol ou d'inceste.

SOUS LA PRESSION DES RELIGIEUX :

De fait, depuis l'adoption de cette

loi en 2007, l'IVG peut être pratiqué : « lorsque la poursuite de la grossesse met en danger la vie et la santé de la femme enceinte ; à la demande de la femme lorsque la grossesse est la conséquence d'un viol ou d'une relation incestueuse ; lorsqu'il existe lors du diagnostic que l'enfant à naître est atteint d'une affection d'une particulière gravité »

Prescrite par un médecin, l'IVG autorisé ne peut être réalisé que dans un centre hospitalier public ou privé ayant la logistique appropriée et un personnel qualifié reconnu comme tel par l'Etat pour effectuer ce genre d'intervention .

La légalisation encadrée de l'avortement est-elle la solution aux drames que beaucoup de femmes vivent dans notre pays ? S'il est établi que dans les pays où existe la possibilité d'IVG dans un cadre bien défini les complications sont rares, il est difficile aujourd'hui d'exporter cette réalité dans nos cultures, qui y sont encore très réfractaires, avec les autorités traditionnelles et religieuses qui y sont farouchement opposées. Dans une déclaration publiée à l'issue

de l'adoption de la loi de 2007, la Conférence Episcopale du Togo s'est par exemple insurgée, estimant que la loi « punit un innocent : l'enfant à naître ». « Avons-nous le droit de commettre un meurtre en nous basant sur une probabilité, si forte soit-elle ? » se sont interrogés les prélats. Selon les évêques, le gouvernement aurait pu prévoir des « structures d'accueil et de suivi de la femme victime de viol ou d'inceste » ou des « mesures d'accompagnement des femmes ainsi humiliées ». « Cette loi aurait dû obliger le violeur ou l'incestueux à assurer la venue à terme de l'enfant ainsi que sa future éducation et à payer des dommages tant matériels que psychiques infligés à la femme agressée dans sa dignité » avaient souligné les évêques. Pour eux, on a ajouté « au drame que vit la femme victime de viol ou d'inceste celui d'un avortement qui l'accompagnera jusqu'à sa mort »

SENSIBILISATION DEFICITAIRE :

La question de l'IVG ploie encore sous le poids des traditions et peu de sensibilisation est faite autour,

notamment sur ses risques. De fait, eu égard à la sensibilité du sujet, il n'existe pas encore d'organisations ou de réseaux militant ouvertement pour l'avortement au Togo. Il existe cependant, pour l'action conjointe du Ministère de l'Action Sociale et de la société civile, notamment le Groupe de Réflexion et d'Action Femme, Démocratie et Développement et Women in Law and Development in Africa, pour l'amélioration générale des lois en matière de santé sexuelle et reproductive, notamment l'abrogation de la loi de 1920 et l'édiction d'un code de la famille plus favorable à la condition et aux droits de la femme.

De même, certaines organisations accompagnent les jeunes filles scolarisées ou non pour la prévention des grossesses non désirées, à travers notamment le programme IEC (Education sexuelle et affective), les services de contraception (standard et d'urgence), la prise en charge des complications mineures de l'avortement, le suivi psycho social en cas de grossesse non désirée ou après avortement.



BIA Togo

bpi**france**التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Bpifrance et Attijariwafa bank, partenaires pour favoriser le développement des PME françaises et marocaines

Paris, le 05 juin 2014.

Attijariwafa bank et Bpifrance ont signé ce jour à Paris un protocole d'entente visant à favoriser les échanges et le développement des entreprises françaises et marocaines dans l'un et l'autre pays.

Avec ce partenariat, Attijariwafa bank et Bpifrance entendent renforcer l'accompagnement et soutenir les investissements bilatéraux dans les entreprises des deux pays. Ce partenariat prévoit notamment l'organisation de rencontres visant à favoriser les échanges et l'encouragement de partenariats multiformes entre les entreprises françaises et marocaines, incluant notamment : joint-ventures, prises de participation minoritaires ou majoritaires, partenariats commerciaux ou technologiques...

Attijariwafa bank et Bpifrance encourageront également les rapprochements entre opérateurs français et marocains afin d'aborder ensemble et de manière compétitive les marchés subsahariens. À cet égard, Attijariwafa bank pourra mobiliser son réseau bancaire régional afin de faciliter les échanges et les investissements en direction de ces marchés. Les deux Groupes mobiliseront également les moyens adéquats en termes de conseil, d'accompagnement et de financement.

Attijariwafa bank et Bpifrance entendent ainsi contribuer à développer des co-localisations franco-marocaines créatrices de richesses et d'emplois, tant nord-sud, que sud-nord, et vers les marchés subsahariens.

A PROPOS D'ATTIJARIWAFABANK :

Coté à la bourse des Valeurs de Casablanca, Attijariwafa bank est un groupe bancaire financier de référence en Afrique. Le Groupe emploie 16 000 collaborateurs et dispose de plus de 6 millions de clients.

CONTACT PRESSE:

Bpifrance

Antoine Boulay
Tél : +33 141 79 83 76
Email : antoine.boulay@bpifrance.fr
Nathalie Police
Tél : +33 141 79 95 26
Email : nathalie.police@bpifrance.fr

Attijariwafa bank

Mme Mariam El Khalifa
GSM : 06 47 47 32 48
E-mail : m.elkhalifa@attijariwafa.com



De gauche vers la droite : M. Nicolas Dufourcq, DG Bpifrance et M. Mohamed El Kettani, PDG du Groupe Attijariwafa bank

Engagé dans une stratégie dynamique d'expansion régionale, le groupe Attijariwafa bank est fortement impliqué dans le soutien et l'accompagnement des opérateurs économiques.

Basé au Maroc, le Groupe opère dans 22 pays à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement :

- En Afrique : Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Cameroun, Togo, Niger.

- En Europe : France, Belgique, Allemagne, Italie, Espagne, Pays Bas.

- Il est aussi présent à travers des bureaux de représentation : Londres, Dubaï, Tripoli, Ryad.

Pour plus d'informations : www.attijariwafabank.com.

A PROPOS DE BPIFRANCE :

Créé par la loi du 31 décembre 2012, Bpifrance (Banque publique d'investissement) est issu du rapprochement d'OSEO, du FSI, de CDE Entreprises et de Fsi Régions. Ses deux actionnaires sont l'Etat et la Caisse des Dépôts. Il a pour vocation d'accompagner les entreprises (PME, ETI et entités de taille plus importante à dimension stratégique pour l'économie française), de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure en outre des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à l'export et à la croissance externe. Fort de 42 implantations régionales, il représente un interlocuteur unique des entrepreneurs dans chaque région pour tous leurs besoins en financement et en investissement.

www.bpifrance.fr

Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance.

ENTREPREUNARIAT:

Albert AGBEKO

Adama KOUDOU, Directeur de Bio-Afrique : « Nous sommes devenus comme une lumière pour beaucoup de jeunes qui croyaient que rien n'est possible dans ce pays »

A peine la trentaine, M. Adama KOUDOU a déjà à son actif deux entreprises qu'il dirige. Un cabinet conseil spécialisé en stratégie d'entreprise et formation en technique de recherche d'emploi. La seconde, « Bio-Afrique » produit le thé naturel à base du kinkéliba. C'est d'ailleurs avec cette dernière qu'il a été primé en mai dernier comme meilleur projet parmi cinquante primo entrepreneurs financés par le Fonds d'Aide aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) lors des journées et de l'entrepreneuriat organisées par le Ministère du Développement à la base.

Gestionnaire marketing et de stratégie de formation, M. KOUDOU est à la tête de cette société née il y a un an environ grâce à la volonté de certains jeunes qui ont compris qu'il faut s'engager et prouver de quoi on est capable au lieu d'attendre toujours de l'Etat. C'est ainsi qu'avec « Bio Afrique » et à la suite d'une formation en entrepreneuriat reçue à Cotonou, il se lance dans la production du thé naturel à base de kinkéliba.

Cette idée du thé kinkéliba procède de la volonté de valoriser des plantes africaines. Connue sur le continent pour ses valeurs nutritionnelles et thérapeutiques, le kinkéliba nettoie le corps, favorise la production de la bile par le foie, lutte contre l'indigestion, l'insomnie, les problèmes de diabète ou

d'hypertension.

Sur le choix du kinkéliba comme base de son activité, M. KOUDOU cite Nelson Mandela qui déclarait : « nous nous posons souvent la question de savoir qui suis-je pour inventer quelque chose, il dit en fait qui êtes-vous pour ne pas l'être ? ». Et d'expliquer : « Je me demandais ce que je pouvais faire pour valoriser la culture africaine. J'ai alors remarqué qu'enfant, nos parents nous mettaient le kinkéliba dans la bouillie. Alors l'idée m'est venue d'en faire du thé. Je crois que c'est par inspiration ». Après une expérience concluante, le processus de transformation du kinkéliba s'est fait à Cotonou et a été suivi de l'installation de l'industrie au Togo.

Aujourd'hui, l'entreprise emploie une cinquantaine de personnes

dont une dizaine à la production, à la sélection de la graine, à la torréfaction, à la mise en sachet et une vingtaine à la commercialisation dans les principales villes du pays sans oublier la chaîne commerciale.

Quant à la taille de son entreprise, le directeur soutient qu'il n'y a pas une petite entreprise ; il n'y a que de petite gestion. Ou encore qu'il n'y a pas une entreprise sans client, il n'y a que des gestions qui chassent leur client ». Selon lui, beaucoup d'entreprises se soldent par des échecs faute de formation. « L'éducation que nous avons reçue nous préparait à devenir des agents de l'administration. Aujourd'hui les entrepreneurs ont besoin d'être encadrés et d'outils qui leur permettent de maîtriser leur gestion et de la moderniser » note-t-il.

Il est fier d'avoir sorti plusieurs jeunes du chômage et de leur assurer un revenu régulier. « Nous sommes devenus comme une lumière pour beaucoup de jeunes qui croyaient que rien n'est possible dans ce pays » déclare-t-il.

Modestement, il dit apporter seu-



Adama KOUDOU

lement l'opportunité aux jeunes de valoriser leur compétence. Mais aussi de la santé avec son produit, le thé qu'il décrit comme un Lipton thérapeutique. « C'est notre contribution au développement du pays », assure-t-il.

Même s'il est parfois confronté à des difficultés notamment de trésorerie, à la gestion des fournisseurs, aux matières premières, notre jeune entrepreneur est mentalement préparé au point qu'il les voit en opportunités. « Tous ceux qui ont réussi ont dû surmonter

des difficultés et nous sommes en train de nous battre. C'est de notre capacité à triompher de ces difficultés qui fera de nous des leaders de demain », confie-t-il avec optimisme.

Célibataire et amateur de musique, monsieur KOUDOU pratique le piano ainsi que la guitare. Il est friand de débats télévisés, des émissions économiques et reste connecté au monde.

FNFI:

Essénam KAGLAN

La Ministre Victoire TOMEGA-DOGBE s'assure de l'effectivité des travaux de la COCEC

Dans le cadre de la sensibilisation des populations sur le produit APSEF (Accès des Pauvres aux Services Finances), la Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Mme Victoire Tomégah-Dogbé et son équipe étaient à Kpogan le 20 juin dernier. C'est la Coopérative Chrétienne d'Epargne et de Crédit (COCEC) qui assure l'effectivité du produit dans le milieu.

À Kpogan, Mme Victoire Tomégah-Dogbé a vivement salué le travail effectué par la COCEC ainsi que l'engouement manifeste de la population au produit APSEF. « Depuis que nous avons commencé notre tournée, c'est la première fois où nous avons assisté à des remboursements de crédit. Ici à Kpogan, depuis quelques deux ou trois semaines, les groupes qui ont bénéficié du produit APSEF ont commencé par rembourser leur crédit. Nous avons voulu venir à Kpogan pour assister non seulement aux déblocages mais aussi aux remboursements. Il faut noter que les choses vont bien » a déclaré la ministre.

Au total, ce sont cent vingt quatre millions trois cent dix mille francs (124.310.000 FCFA) qui ont été déblocqués par la COCEC depuis le démarrage de ses activités dans le cadre du fonds. 425 groupes de solidarités composés de 2.296 personnes ont bénéficié de 60 million F CFA. La COCEC se déclare satisfaite de la première phase du remboursement des crédits par la population, qui est à 100%. Du 23 au 28 juin, 339 groupes bénéficieront aussi du fonds après l'obtention du certificat de formation. Et 500 groupes de solidarités sont en entente pour entamer eux aussi la procédure du prêt.

« La COCEC a bien suivi la procédure mise en place par le fonds. Il y a eu une très bonne collaboration entre le service financier COCEC et la communauté locale. Notamment, les chefs quartiers, les chefs traditionnels, les CDQ (Comité de Développement de Quartier) ont tous été mobilisés. Cette bonne collaboration a fait que le message est très bien passé lors des sensibilisations. En outre, la COCEC s'est organisée pour que la formation passe très bien. Ainsi des centres de formations de proximité ont été créés dans des quartiers. Elle a compris qu'elle doit faire le pas pour se rapprocher des bénéficiaires. En plus, les sensibilisations se poursuivent. Tous ces facteurs sont à l'origine de notre satisfaction », a noté la Ministre.

Toutefois, un appel à la vigilance est lancé à l'endroit de la population. Selon les organisateurs, des personnes mal intentionnées se déguisent en agent



Légende

de micro finance pour soutirer de l'argent aux individus. Ils arrivent aussi à se faire passer pour des personnes pouvant servir d'intermédiaire entre les institutions financières du fonds et les populations.

Pour rappel, le produit APSEF (Accès des Pauvres aux Services Finances) appuie la réalisation

des activités génératrices de revenus en mettant en place des mécanismes d'accompagnement et de sécurisation de crédit au profit des institutions partenaires. Il a pour but de faciliter l'insertion des personnes vulnérables sur le marché de la finance inclusive.

Togo-Banque Mondiale:

Visite à Lomé du vice président de la Société Financière Internationale (SFI)

Le vice président de la Société Financière Internationale (SFI) pour l'Afrique subsaharienne et l'Amérique latine, monsieur Jean-Philippe PROSPER a achevé le 11 juin dernier une visite au Togo. Outre une audience qui lui a été accordée par le Président de la République Faure GNASSINGBE le 10 juin, monsieur PROSPER a, pendant son séjour de trois jours, échangé avec les autorités togolaises et les différentes couches socioprofessionnelles, sur les réformes en cours en vue de l'amélioration du climat des affaires dans notre pays.

Avec les représentants du secteur privé, le vice président a discuté opportunités et défis. Etaient également au menu des échanges, les réformes entreprises par le gouvernement et soutenues par la Banque Mondiale, visant principalement à réduire les lourdeurs et les coûts liés aux procédures de création d'entreprise, de permis de construire, d'exécution de contrats, de transfert de propriété et de paiement des impôts. « Nous avons félicité les autorités togolaises pour les actions déjà entreprises pour améliorer l'environnement des affaires et nous les avons assurés de notre engagement de les soutenir dans leurs efforts pour attirer des investissements privés. Nos récents investissements dans le développement des infrastructures au Togo démontrent notre forte implication pour le développement du pays. Je me réjouis donc de la perspective pour notre institution de continuer à soutenir le gouvernement et le secteur privé en vue de renforcer les financements dans les secteurs prioritaires pour soutenir

la croissance économique et créer des emplois», a notamment confié monsieur PROSPER. De fait, le secteur privé togolais devrait bénéficier d'un accroissement du soutien de la SFI, notamment dans les domaines spécifiques des infrastructures, de l'agro business, de la manufacture et du secteur financier.

Me Alexis AQUEREBURU, deuxième vice-président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Togo (CCIT) qui a pris part à la rencontre, s'est réjoui de la qualité de l'accompagnement apporté par la SFI, notamment en matière d'amélioration du climat des affaires. Il a salué la volonté de l'institution d'accroître son portefeuille de projets tant en matière de conseils qu'en matière d'investissements. « Il nous revient à nous en tant que secteur privé de saisir cette chance et j'invite donc nos opérateurs économiques à soumettre leurs projets d'investissements » a conclu l'ancien bâtonnier de l'Ordre

des Avocats.

Une rencontre avec les partenaires techniques et financiers du Togo a par ailleurs permis à monsieur PROSPER d'échanger sur la coopération entre partenaires au développement et la coordination des appuis respectifs apportés au gouvernement du Togo.

Présente au Togo à travers des financements importants, la SFI compte à son actif plusieurs investissements à savoir la centrale thermique Contour Global, le terminal de transbordement de conteneurs en cours de construction au port de Lomé (LCT), la nouvelle cimenterie construite par Heidelberg Cement, Ecobank ou Transam (fabrication de cosmétiques).

Au cours de sa visite au Port Autonome de Lomé, outre les autorités portuaires, Monsieur Prosper a visité les infrastructures en cours de finalisation dans le cadre du projet « Lomé Container Terminal » et s'est entretenu avec les responsables du projet sur l'évolution des travaux et les prochaines étapes. Rappelons que pour la réalisation de ce projet, IFC a apporté un financement de 82.5 millions de dollars et a mobilisé 142 millions de dollars auprès d'autres investisseurs pour soutenir



Jean-Philippe PROSPER

la construction d'un terminal ultra-moderne de manutention des conteneurs de transbordement au Port de Lomé.

Pour le Togo, au total, un portefeuille de 15 projets représentant environ 350 millions de dollars a été financé. La SFI encourage le secteur privé national et étranger à investir au Togo dans les infrastructures, l'agro-business, les industries de transformation et de commercialisation, l'hôtellerie, les télécommunications, la micro-finance, les logements sociaux et universitaires, si possible dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP).

À PROPOS D'IFC

La Société financière internationale (IFC), membre du Groupe de la Banque mondiale, est la principale institution de développement au service exclusif du secteur privé. Elle collabore avec des entreprises privées dans une centaine de pays et consacre son capital, expertise et influence à l'éradication de la pauvreté et à la promotion d'une prospérité partagée. Au cours de l'exercice budgétaire 2013, IFC a porté ses investissements à un niveau record de près de 25 milliards de dollars, en mobilisant les capacités du secteur privé pour créer des emplois et résoudre les problèmes de développement les plus pressants.

Le CONAPP engagé sur des réformes structurelles

A peine deux (2) mois après son élection, le nouveau Bureau Exécutif du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) s'est engagé dans une série de réformes structurelles destinées à renforcer les bases de l'organisation et à la redynamiser. Ainsi, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 20 juin dernier à la Maison de la Presse pour réviser les statuts.

Selon Jean-Paul AGBOH AHOUELETE, le président du CONAPP, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 20 juin dernier à la Maison de la Presse s'inscrit dans le cadre des réformes structurelles dont l'organisation patronale a besoin pour atteindre les objectifs qui sont les siens, ceux d'une professionnalisation de la corporation et d'un environnement socioéconomique prospère pour les entreprises de presse. « Il s'agit également de combler les lacunes et insuffisances souvent relevées dans nos textes et qui, après sept(7) ans d'existence de notre association, s'avèrent être un véritable handicap pour l'efficacité de nos actions » a-t-il relevé.

De fait, plus de quatre-vingt (80) patrons de presse ou leurs représentants, venus des cinq (5) régions du Togo et issus de tous les types de

médias (presse écrite, radios, télévisions, presse en ligne) ont planché pendant plus de quatre (4) heures dans une ambiance studieuse, sur les trente (30) articles du projet de statuts. Celui-ci avait été élaboré par une commission ad hoc mise en place par le Bureau Exécutif et soumis pour observations et avis à des personnes ressources, notamment aux avocats Jean DEGLI et Lionel SANVI, au Pr Dodji KOKOROKO vice-doyen de la Faculté de Droit à l'Université de Lomé et à Augustin AMEGA, directeur de publication de l'hebdomadaire Canard Indépendant, un des fondateurs du CONAPP.

L'économie générale du texte proposé à l'adoption repose essentiellement sur la vocation unitaire de l'organisation, une clarification des règles de fonctionnement avec une

meilleur équilibre entre les organes, la volonté d'une organisation inclusive avec la création de nouveaux postes pour intégrer par exemple la presse en ligne ou encore l'institutionnalisation des points focaux régionaux. Un débat souvent constructif a permis aux participants d'adopter article par article les nouveaux statuts qui régiront désormais le patronat de la presse.

Outre les statuts, un règlement intérieur a également été adopté et vient combler un vide, puisque jusqu'alors, le CONAPP n'en était pas doté.

POINTS FOCaux :

Précédant l'Assemblée générale extraordinaire, l'installation de points focaux du CONAPP a commencé le 10 juin dernier avec celui de la Région Centrale à Sokodé, suivi le 11 de la Région de la Kara dans la ville éponyme. Selon monsieur AGBOH AHOUELETE, c'est la manifestation de la volonté du nouveau bureau qu'il dirige de corriger une injustice en impliquant davantage les médias de l'intérieur du pays dans



Jean-Paul AGBOH AHOUELETE, Pdt du CONAPP

les actions du CONAPP. Mais aussi l'expression d'un besoin, celui de l'efficacité puisque les points focaux seront des interlocuteurs identifiés et responsabilisés du bureau national qui permettront un meilleur déploiement des activités de l'association. « C'est simplement une politique de déconcentration » a-t-il résumé. Les installations se sont poursuivies le 18 à Atakpamé dans les Plateaux. Le 25, ce sera le tour de la région Maritime avant que les Savanes ne terminent

la boucle.

« Pour les prochaines années, en faveur de nos membres et de la corporation, nous avons une vision : celle d'une presse libre, professionnelle et prospère ; un plan comprenant des actions identifiées et budgétisées ; une méthode, celle d'une démarche inclusive et participative ; un calendrier. Mais pour y arriver, la détermination et l'implication de tous devront accompagner notre énergie » a déclaré le patron des patrons de la presse togolaise.

BRESIL 2014:

✪ Kossi THEMANOU

Une autre ère ou la fin d'une époque ?

A lors qu'il reste encore un match à jouer pour certaines équipes pour le compte de la phase de poule de la 20ème édition de la fête planétaire de football, beaucoup d'événements se sont déjà passés au Brésil. Sur la route du record battu, à l'élimination du champion en titre et bien d'autres favoris, les sélections africaines ont aussi marqué d'une manière ou d'une autre leurs passages.

La traditionnelle élimination au premier tour de chaque coupe du monde, du champion en titre fut encore respectée. L'Espagne de David Villa s'est incliné 0 but à 5 contre la Hollande de Robben, puis encaisse 2 buts contre la Chili sans rien marquer. En effet, à l'instar de la France de 1998, du Brésil de 2002 et de l'Italie de 2006, l'équipe espagnole lâchée par ses stars Iker Casillas et Xabi Alonso quittera le Brésil malgré sa victoire 3 buts à 0 contre Australie.

L'illusion s'est envolée également avant même le dernier match de poules du Cameroun, de l'Australie, du Bosnie-Herzégovine, ainsi que de l'Angleterre qui s'est inclinée deux fois 2-1 contre l'Italie puis contre l'Uruguay.

Au même moment, Brésil 2014,

a d'ores et déjà livré quelques verdicts. Certaines formations telles que la Chili, le Pays-Bas, la Colombie, la Costa Rica, l'Argentine et la Belgique, tiennent déjà leur billet pour les 1/8èmes de finale. Pour chacune de ces équipes, il ne faudra nullement se relâcher lors du 3ème et dernier match des phases de poule. Afin de terminer à la première place. Néanmoins, le Brésil semble tranquille tant que les Lions Indomptables se montrent faciles à dresser. Les camerounais ont préféré se faire remarquer aux yeux du monde par leur caractère anti sportif. Le carton rouge de Song à la 40ème minute suite à un violent coup de coude dans le dos de Mandzukic sous les yeux de l'arbitre, combiné à l'accrochage, en toute fin de match entre Benoit Assou-Ekotto et Benjamin Moukandjo, au cour

du match contre la Croatie, illustre bien cette mauvaise figure africaine.

Par ailleurs, dans le groupe G, l'Allemagne et ses quatre points sont plutôt bien partis avant leur dernier match face aux Etats-Unis. Il en va de même pour les Américains. Le Ghana malgré sa brillante prestation face aux poulains du coach Joachim LOw (2-2) n'a plus son destin en main.

L'ESPÉRANCE

Le football étant également un sport mathématique, l'espoir est toujours permis au Japon, à la Grèce, à l'Equateur, à l'Iran, au Ghana, au Portugal, à la Corée du Sud. Malgré qu'ils n'ont plus de carte à jouer directement, ils resteront au pays du roi pélé espérant un coup de chance.

LE PLUS ATTENDU

Miroslav Klose devrait toujours se souvenir de son quatrième Mondial. A 36 ans, il a égalé le record de buts en Coupes



du monde détenu jusqu'ici par le Brésilien Ronaldo. Avec cette réalisation, au pays de son concurrent direct, Klose doit encore batailler dure pour maintenir longtemps ce record.

La Mannschaft était menée 2 à 1, quand le sélectionneur Joachim Löw a décidé de faire entrer «Miro», le vieux grognard à la 69e minute. En égalisant, deux minutes seulement après son entrée en jeu, lors d'une rencontre disputée face au Ghana (2-2), ce samedi 21 juin à Fortaleza, l'Allemand Miroslav Klose est entré dans l'histoire de la Coupe du monde en

rejoignant le Brésilien Ronaldo en tête du classement des meilleurs buteurs de l'histoire de la compétition avec 15 buts. Rappelons que, de 1930 à 1954, le record global de buts en Coupe du monde sur une ou plusieurs éditions était de 8. Niveau successivement atteint par l'Argentin Stabile, les Brésiliens Leonidas et Ademir et l'Uruguayen Miguez.

En 1954, le Hongrois Kocsis le porta d'un coup à 11 buts avant que le Français Just Fontaine ne hausse la marque à 13 buts en 1958.

AHARRH Adjil Joel:

Un jeune footballeur Togolais dans le viseur des U-18 de l'Italie

Au moment où les footballeurs seniors togolais découvrent le nom de leur nouveau sélectionneur national, l'un de leur patriote serait sur la liste des présélectionnés pour les prochaines aventures des U-18 de la Squadra Azzurra. AHARRH Adjil Joel serait probablement convoqué dans les jours qui viennent, pour rejoindre la sélection junior de son Italie natale.

Selon une source proche de la Fédération Italienne de Football (FIGC), l'un des 30 juniors présélectionnés par le coach italien Alberigo Evani, serait un italien d'origine togolaise qui résiderait en France, Joël AHARRH. Contacté la saison dernière par le club de ligue 1 française, l'Olympique Lyonnais, le jeune Togolais évolue au sein du football club de Bourg-Péronnas (France-nationale) depuis 2010. Avec 1m 87 pour 67 kg, le probable

futur Balotelli, est un milieu extérieur très offensif qui peut également évoluer en attaque et naturellement à l'aise des deux pieds. Avant son arrivée en France pour des raisons d'étude, le natif de San Benedetto del Tronto (Italie), était sociétaire des jeunes de Montefiore (2005-2010).

Joint au téléphone par notre rédaction, le jeune footballeur ne cache pas sa fierté de voir son sérieux et sa détermination

entraîné de payer. Cependant, il est très dubitatif par rapport au choix à faire, « il est vrai que je suis né italien, pourtant c'est le sang togolais qui coule dans mes veines. Les rares fois que je suis revenu dans les montages de Défaite, l'accueil qui m'est réservé, a été touchant » a-t-il confié.

Avant de poursuivre qu'il est actuellement en discussion avec les parents pour pouvoir statuer sur son choix. Rappelons que le jeune Togolais est né le 29 février 1998, en terre italienne.

Vivement que le patriotisme l'emporte sur l'instinct footballistique.



Vous avez besoin d'un chauffeur ?

Choisissez

ALL CHAUFFEUR

APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel: contact@focusyakou.com

Interview : AMRON, le Black Boy

« Les gens me trouveraient beaucoup trop ambitieux. Mais je pense qu'il faut vivre en ayant beaucoup d'ambitions. »

Meilleur artiste rap de l'année 2012 et étendard du rap togolais aussi bien sur le plan national qu'international, l'artiste Amron de son vrai nom Essowè Narcisse TCHALA a été séduit très tôt par MC SOLAAR. Aussi a-t-il voulu monter très haut la barre du rap made in TOGO, par son style distingué puis ses rimes très polies qui reflètent la richesse de ses acquis. En prélude au lancement de son exceptionnel nouvel album « AMRONISATION », sa marque vestimentaire 3B ainsi que sa structure d'aide aux rappeurs togolais SAMRON PRODUCTION », l'actuel porte flambeau du RAP togolais s'est confié à votre journal FOCUS INFOS.

F.I : Les Togolais ont décrié votre absence momentanée sur scène, était-ce volontaire?

A : J'ai lancé le titre « Alléluia Tout baigne » qui devait annoncer la sortie de mon second album, prévu initialement pour 2012. Malheureusement, par rapport à certains problèmes de gérance, le projet a été annulé. Simplement, parce que je ne voulais pas faire les choses à moitié et décevoir mes fans. Si les Togolais avaient écouté tous les morceaux de l'album avant sa sortie, il n'aurait plus eu son effet. J'ai donc arrêté les scènes pour mieux m'y atteler. Alors, j'ai signé avec une maison de production en France, le « Color Music Publishing » de Claudy Siar. Il est vrai que durant mon séjour dans l'Hexagone, je ne communiquais pas suffisamment avec les fans au pays. Mais je n'avais nullement arrêté ma carrière comme certains le murmuraient. Raison pour laquelle, le premier single annonçant l'album est titré « toujours le même », pour dire à mes fans que je n'ai pas changé malgré le silence.

F.I : Comment avez-vous véritablement découvert le rap?

A : Contrairement à ceux de ma génération, j'ai découvert le Rap assez tardivement. Jusqu'à 16 ans, je ne savais rien du rap: j'étais plutôt du genre Francis Cabrel et Nana Mouskouri. C'est seulement après avoir écouté un CD de MC Solaar grâce à un ami au secondaire que je fus réellement séduit. Je me suis dit que je pouvais aussi chanter les poèmes que j'écrivais. Puis, en 2003, un ami ayant un studio m'a présenté un ingénieur de sons, c'était Master JUST: « le début de l'histoire ». Après avoir obtenu mon BAC en 2007, en prélude à mon voyage sur Montréal pour des études de Droit, je me suis dit qu'il fallait rentrer au studio pour enregistrer quelques titres; histoire de finir les formalités de voyage. Je suis entré en studio et je ne suis plus ressorti. Mais au fond, je fais toujours le

droit puisque je suis la voix des sans voix.

F.I : Pourquoi avoir titré ton prochain album « Amronisation » ?

A : Le titre de mon deuxième album est AMRONISATION parce que je veux satisfaire tout le monde. Quand chaque fan prendra l'album du titre 1 au titre 12, il faudrait qu'un morceau le touche impérativement. Amronisation est un ensemble de 12 morceaux comme « caramel éclipsé », « S », « toujours le même »... et des featurings avec des artistes célèbres comme Young Chris Kurthen, Leila Chico, Jackie Brown... Beaucoup me reprochent de ne pas être un rappeur engagé, de ne pas dénoncer certaines inégalités. Mais au fond, je suis très engagé. C'est juste que mon engagement ne consiste pas à dire ce qui ne va pas puisque tout le monde sait ce qui ne va pas. Mon engagement, c'est d'apporter l'espoir aux gens.

F.I : En quoi va constituer SAMRON PRODUCTION?

A : Dans sa globalité, c'est d'abord faire la promotion du prochain album pour qu'il soit une réussite. Après ce sera un tremplin pour promouvoir d'autres artistes. J'ai pu avoir des contacts avec des studios, des promoteurs et des tourneurs en France. J'ai fait auditionner pas mal d'artistes togolais sur place qu'ils ont appréciés. On pourra, si Dieu le veut, déplacer des artistes pour des concerts en Europe.

F.I : Quel doit être l'investissement des artistes togolais dans le développement du pays?

A : Pour ma part, je dis qu'on peut apporter un apport du point de vue culturelle. On peut à travers nos sorties, soit nationales ou internationales apporter une image différente de notre pays. Ici, on néglige beaucoup la culture qui est en fait, un moteur de développement qui attire beaucoup les investisseurs. En tant qu'artiste, je

pense que cela doit être notre but; au-delà qu'on fasse de la musique, apporter un plus à la culture togolaise, inspirer des gens, apporter un peu de joie aux personnes qui sont en train de souffrir.

F.I : Qu'est ce qui facilite les feats avec des artistes étrangers ce qui est n'est pas aussi aisé pour les autres rappeurs togolais ? Puisque dans cet album il y en a six (6).

A : C'est une question de contacts. Honnêtement, je crois que beaucoup d'artistes togolais faisant le rap, n'ont pas de vision à long terme de leur carrière. Ils se disent très tôt qu'il faut que ça marche. Ils commencent par le rap, et par après sont instables de leur tendance. Alors que le professionnalisme en musique exige, un certain nombre de comportements.

F.I : Qu'est ce qui fascine AMRON dans le rap?

A : C'est le fait de pouvoir exprimer mes pensées et de dire ce dont j'ai envie. Dans le nouvel album il y a une chanson « Suprême », dans laquelle je dis: « *Tous vos auteurs philosophiques ne m'inspirent pas confiance. Je claque mes idées en chanson pour faire débat.* »

Depuis les bancs, j'ai été toujours contre le fait que dans nos devoirs de dissertation par exemple, l'on ne peut pas exprimer ses pensées, l'on est obligé de faire des citations. Pour moi, c'est comme si on était aliéné, et qu'on n'avait pas de personnalité. Avec le rap, tu es beaucoup plus libre, tu écris et vis ce que tu penses sans forcément faire l'unanimité.

F.I : On dit d'Amron qu'il est orgueilleux, vantard et que ses textes en sont la preuve. Tu réponds quoi à cela ?

A : Je crois que les gens sont libres de s'exprimer et de dire ce qu'ils veulent. Mais, honnêtement les personnes qui me connaissent



savent que je suis un grand comédien (rire). Le rap par nature est une musique égotripe. Tu dis « je suis ci, je suis ça » mais c'est purement musical. C'est comme on dit d'un artiste de gospel qu'il parle trop de Dieu. C'est vrai que la culture hip-hop n'est pas encore développée ici. Donc les gens font l'amalgame entre ce que tu dis dans tes chansons et ce que tu es en réalité. Je ne peux pas les critiquer pour ça. Avec le temps, ils finiront par comprendre. J'ai même composé à cet effet le titre « S » sur ce second album pour répondre aux critiques faits à mon égard ne concernant pas mon talent mais des trucs du genre AMRON a un cheveu sur la langue. Tout ça doit inspirer un artiste à évoluer.

F.I : Est-il vrai que pour réussir le rap, on doit y investir totalement son temps et son énergie au détriment de tout?

A : Non. La preuve, à part le rap j'arrive à faire des business par rapport à la marque. J'arrive également à gérer ma famille, ma femme et mes deux enfants peuvent en témoigner. Quand on décide de faire quelque chose, il faut bien le faire. Moi je m'applique dans mes textes et mes chansons et je les vis. Je n'invente pas: si je parle de Ferrari ou de Lamborghini dans une chanson, c'est que je peux l'avoir; je ne suis pas dans le superficiel.

F.I : Quelle vision du rap togolais partagez-vous ?

A : Aujourd'hui, à mon grand étonnement, les rappeurs qui devraient se battre pour l'émergence du hip-hop togolais ont baissé les bras. Ils ont laissé leurs culottes pour mettre des pantalons de coupé-découpé, azonto, gwe-

ta. C'est bien, chacun est libre de faire ce qu'il veut. Sincèrement, aujourd'hui le rap togolais n'est plus vraiment ça. Mon perpétuel combat est d'aider du mieux que je peux, les rares artistes qui veulent vraiment faire le rap.

F.I : Un conseil aux artistes

A : Nos confrères doivent travailler d'abord un développement personnel. Il faut avoir une vision d'ensemble. C'est vrai qu'aujourd'hui avec la tendance, chacun fait ce qui marche. Pour émerger sur la scène internationale, il faut que le message véhiculé puisse plaire. Du moment où tu veux faire passer un message, il ne faut pas le faire uniquement que dans une langue locale à moins que tu ne vises un marché restreint.

F.I : Des projets? Des ambitions?

A : J'ai un projet très ambitieux, qui ne se limite pas qu'au Togo. Je veux que cet album ait un retentissement international. En effet, il n'y a pas encore un véritable porte flambeau du hip-hop africain. Les gens me trouveraient beaucoup trop ambitieux mais je pense qu'il faut vivre en ayant beaucoup d'ambitions.

F.I : Meilleur artiste rap 2014?

A : Mon staff et moi réfléchissons quant à notre participation aux « All Musics Awards ». Nous aurions souhaité qu'on maintienne « Togo Hip-hop Awards », mais hélas. J'ose croire que même si nous y allons, ce sera pour un braquage: meilleur album, meilleur clip video, meilleur tube rap, meilleur featuring, artiste de l'année, au grand bonheur de nos fans.

moov**packs**

Avez-vous vu les derniers packs ?



Nous n'avons pas fini de vous étonner avec des offres pensées et étudiées uniquement pour vous. Nos packs, accessibles de **4 500 F à 95 000 F**, sont disponibles dans nos agences et points de vente. Il suffit juste d'un pas pour entrer dans le moov, ce monde aux aventures sans limites.

HUAWEI G3621L (Double SIM)

11 900 F CFA

+
60 min de crédit offert
vers Moov



BlackBerry 9220

95 000 F CFA

+
2 mois d'abonnement
BlackBerry offert



Alcatel OT 217D

10 000 F CFA

+
1 Kit de connexion



Alcatel OT 232

9 500 F CFA

+
1 Kit de connexion



HUAWEI G1 101

4 500 F CFA

+
1 Kit de connexion



Alcatel OT 132

8 900 F CFA

+
1 Kit de connexion



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat

Le Vrai, L'Original

Depuis 1846, nous créons des pagnes exclusifs qui ont marqué de leur empreinte la mode d'Afrique centrale et de l'Ouest. Reflet du grand savoir-faire hollandais, ces textiles étaient initialement connus sous le nom de *Hollandais*. À ce jour, nous sommes toujours la seule marque à produire d'authentiques wax hollandais.

Pour découvrir la nouvelle collection *Bloom*, rendez-vous dans votre point de vente le plus proche et visitez notre page www.vlisco.com.


VLISCO
SINCE 1846